

Séance du 15 novembre 2018

Etaient présents ou représentés

Personnalités extérieures :	<p>ASSE Abdallah, représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés DEBURGE Eric représentant de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire</p>
Collège A des professeurs des universités	<p>ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie LAGAE Veronique LEVEL Pascal</p>
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	<p>ALPHONSE-TILLOY Isabelle CHAMPAGNE Philippe KRAS Anne-Marie RENAUX Dominique</p>
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	<p>EDART Cédric RUTKOWSKI Pascal</p>
Collège des Usagers	<p>DUFOUR Juliette GIRARD Quentin LASMI Kamelia HELON Gaétan</p>
Membres de droit	<p>Madame la Rectrice de l'Académie de Lille ou son représentant Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable</p>
Membres invités	<p>HARMAND Souad, Vice-présidente du conseil d'administration POIRRIEZ Vincent, Vice-président délégué aux affaires juridiques, TRUFFERT Françoise, directrice du service commun de la documentation VAGANAY François, directeur général des services adjoint, VARAGO Manuel, responsable administratif de la direction générale, pour compte rendu</p>
Ont donné pouvoir	<p>SAYDON Laurence à ASSE Abdallah à 17h00 PAILLOUS Françoise à ARTIBA Abdelhakim CHOEL Jean-Pierre à GUERRA Thierry-Marie CORNU Sophie à Daniel COUTELLIER BOUCHART Franck à DUQUENNOY Marc TURPIN-WINTER Hélène à ALPHONSE-TILLOY Isabelle USEILLE Philippe à EDART Cédric EDART Cédric à RUTKOWSKI Pascal à 17h30</p>

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 40.

Projet de statuts de l'université polytechnique Hauts de France

Monsieur le Président présente un document de travail qui doit être envoyé au Ministère pour finaliser le projet de statuts entrant dans le cadre de l'ordonnance à paraître en application de la loi du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance.

Il annonce que le conseil sera amené à adopter les statuts définitifs dans la plus proche séance organisée suite au retour du Ministère.

Il évoque par ailleurs un processus de rapprochement en cours avec l'école supérieur d'Arts de Cambrai.

Il donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques.

Monsieur le Vice-président propose aux conseillers d'examiner le document titre par titre.

Position :

Au sujet de l'article 26 « dispositions relatives aux personnels de l'établissement », les modalités d'exercice des fonctions des personnels se feront dans le cadre réglementaire général de la fonction publique, c'est-à-dire par la mise à disposition (pour les enseignants-chercheurs par un service partagé) ou par l'affectation dans le nouvel établissement INSA.

La part des humanités doit être préservée, tant sur le plan des postes que sur celui des possibilités de promotion.

Les possibilités de promotions locales seront faites au niveau de l'UPHF et non pas à deux niveaux pour les deux établissements.

La représentation des étudiants au sein des conseils doit être équilibrée entre le conseil d'administration, le conseil des études et le conseil de la recherche, et face à la représentation des personnalités extérieures.

De même, la représentation des étudiants en formation de licence 1 et 2 du secteur des sciences et technologies (hors IUT) non inscrits à l'INSA doit être garantie sur le long terme. En phase transitoire, une structure ad hoc pour la représentation des étudiants pourrait être créée en dehors des statuts.

La représentation des personnalités extérieures au sein des conseils est renforcée de 8 à 12 membres pour se rapprocher du modèle écoles d'ingénieurs.

L'organisation de la fonction « Ressources humaines » se fera par un service partagé entre l'UPHF et l'INSA. En ce qui concerne la fonction financière, il y aura deux services financiers avec une mission de pilotage global au sein de l'UPHF.

A l'article 54, il est proposé l'ajout des mots : « du conseil de l'institut » afin de préciser qu'il s'agit bien de l'organisation des élections au conseil de l'institut des humanités.

A la demande d'un conseiller, la séance est suspendue avant de procéder au vote.

décision

Après vote à bulletin secret, le conseil d'administration adopte à la majorité des suffrages exprimés le projet de statuts incluant les remarques formulées par les conseillers de l'Université Polytechnique Hauts-de-France :

20 Pour
2 contre
3 abstentions

Projet de statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts-de-France

Monsieur le Président présente un document de travail du projet de statuts de l'établissement composante « INSA Hauts de France ».

Il donne la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux affaires juridiques.

Positions:

Le régime indemnitaire et temps de travail des personnels doivent être communs entre les deux établissements.

Les modalités d'élection des personnalités extérieures sont définies dans le règlement intérieur.

A l'article 30, il est ajouté un alinéa suivant : « A la création de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France, l'ensemble des personnels titulaires ou contractuels de l'INSA Hauts-de-France est constitué des personnels qui sont rattachés à l'une des trois composantes de l'université de Valenciennes constitutives de l'INSA Hauts-de-France, à la veille de la publication du décret de création, dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens en vigueur ».

décision

le conseil d'administration adopte à la majorité des suffrages exprimés le projet de statuts de l'établissement composante « INSA Hauts de France » de l'Université Polytechnique Hauts-de-France :

24 Pour
1 contre
1 abstention

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 20h30.

Le 3 décembre 2018

Le Président de l'Université,



Professeur Abdelhakim ARTIBA